

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

vendredi 14 juillet 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

En 1977, Mgr Lefebvre doutait de la légitimité de Paul VI comme pape et de la validité des nouveaux sacrements

Traduction d'un texte de Traditio.com et texte complet
de l'intervention de Mgr Lefebvre le 24 février 1977

Nous avons déjà fait remarquer sur plusieurs de nos analyses combien les propos soit oraux, soit écrits de Mgr Lefebvre ont donné lieu à diverses interprétations et nous sommes bien conscients que ces différentes interprétations sont également la cause de divergences toujours actuelles. Il n'en demeure pas moins que certains textes du prélat demeurent depuis longtemps dissimulés, ce qui pose évidemment le problème de l'information surtout au niveau des jeunes générations. Plusieurs membres de la FSSPX se sont employés et s'emploient toujours à ce travail d'occultation. Parmi ceux-ci, l'abbé Schmidberger a tout fait pour qu'il en soit ainsi, pendant les 24 ans qu'il a passés officiellement comme Supérieur Général de la FSSPX ou comme Premier Assistant.

Nous proposons donc à votre lecture ces deux documents relatifs au doute de Mgr Lefebvre sur la légitimité de Paul VI et sur la validité des nouveaux sacrements. Le premier document est un article de Traditio.com analysant le texte de Mgr Lefebvre datant du 24 février 1977 ; le deuxième document est le texte lui-même où nous voyons deux questions posées et débattues par le prélat mais volontairement détournées voire même « diabolisées » dans le cours du temps. Nous avons ajouté à ce document, par le moyen de notes en bas de page, les précisions et les commentaires nécessaires pour la bonne compréhension de la situation actuelle de l'Eglise.

Ainsi le 24 février 1977, avant que Mgr Lefebvre ne soit circonvenu par l'abbé Schmidberger (après 1982), **Mgr Lefebvre envisageait la vacance du Siège de Pierre comme une ques-**

tion ouverte et non pas comme « *un péché capital et absolu* » tel qu'on le désigne aujourd'hui.

« *La question est donc en définitive : le Pape Paul VI a-t-il été ou est-il encore le successeur de Pierre ? Si la réponse est négative : Paul VI n'a jamais été Pape ou il ne l'est plus, notre attitude sera celle des périodes «sede vacante», cela simplifierait le problème.* Certains théologiens l'affirment s'appuyant sur les affirmations de théologiens du temps passé, agréés par l'Eglise, et qui ont étudié le problème du Pape hérétique, schismatique ou abandonnant pratiquement sa charge de Pasteur suprême.

Il n'est pas impossible que cette hypothèse soit un jour confirmée par l'Eglise. Car elle a pour elle des arguments sérieux. Nombreux en effet sont les actes de Paul VI qui, accomplis par un Evêque ou un théologien, il y a vingt ans, eussent été condamnés comme suspects d'hérésie, favorisant l'hérésie. »

« Or, dans l'ambiance de la réforme liturgique, les **doutes sur la validité des Sacrements** deviennent de mois en mois nombreux. **Les rites nouveaux eux-mêmes portent en eux des doutes sérieux.** Les âmes sont dans une situation de danger de mort continu. »
Mgr Lefebvre, 24 février 1977

Quant à la question du nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale sacramentellement invalide, l'abbé Schmidberger a agi de même : il a exhibé en 1982 une fausse étude sur la question, commandée aux abbés Bisig et Bauman, pour abuser Mgr Lefebvre et lui faire croire qu'il s'agissait d'une forme consécratoire de « rite oriental ».

Plus de vingt ans plus tard, pour tenter de contrer la publication des deux premiers tomes des travaux du CIRS (Comité International *Rore Sanctifica*, cf www.rore-sanctifica.org) sur *Pontificalis Romani*, ce crime CLERICAL inouï et SECRET contre l'Episcopat catholique, perpétré le 18 juin 1968 par l'équipe du Bénédictin Dom Botte, du Spiritain, ennemi personnel de Mgr Lefebvre, Lécuyer, du Lazariste Franc-Maçon Bugnini et de Montini-Paul VI, le Dominicain Pierre-Marie d'Avrillé, à l'instigation du même abbé Schmidberger, a réchauffé le mauvais plat des supercheries et roueries de Dom Botte et l'a resservi aux lecteurs du *Sel de la terre*.

Mais il est tombé cette fois-ci sur des personnes qui avaient étudié à fond la question, et qui ont, publiquement, entièrement réfuté sa pseudo-« démonstration » en exposant les supercheries.

Voilà pourquoi nous continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

TRADITIO – Mgr LEFEBVRE et PAUL VI

Did Archbishop Lefebvre Doubt the Papacy of Paul VI?

Monseigneur Lefebvre doutait-il de la Papauté de Paul VI ?

From: The Fathers

De la part des Abbés

**Paul VI, Who Put into Effect the New Order of Vatican II
Pictured Here with the Six Protestant Ministers Who Helped Write the "New Mass"
What Did Archbishop Lefebvre, Who Knew Him, Think about His Legitimacy?**

**Paul VI qui a mis en oeuvre le Nouvel Ordre de Vatican II,
photographié ici en compagnie des six ministres protestants qui ont collabo-
ré à la rédaction de la « Nouvelle Messe ».
Que pensait de sa légitimité Mgr Lefebvre qui le connaissait ?**

Researchers on the life and times of the late Archbishop Marcel Lefebvre, Founder of the Society of St. Pius X, have uncovered an enlightening document that is omitted from the standard biographies. Many today look to the archbishop's uncompromisingly traditional words and to his wisdom for guidance on how to regard the various problems in the Church since Vatican II.

Des chercheurs, étudiant la vie et l'époque du défunt Mgr Lefebvre, Fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint pie X, ont fait la découverte d'un document révélateur qui a été omis des biographies communes. Aujourd'hui beaucoup se tournent vers les paroles traditionnelles et sans compromis de l'Archevêque et vers sa sagesse, pour y trouver un guide sur la question de savoir comment considérer les divers problèmes de l'Eglise après Vatican II.

The question is frequently asked about the legitimacy of what are now called the "conciliar" popes, that is, the popes who implemented the Second Vatican Council and its New Order: Paul VI (1963-1978); John Paul I (1978), who is usually omitted since he did virtually nothing, having died a month after his election; John Paul II (1978-2005), and Benedict (2005-). (Some include John XXIII (1958-1963) as well, though he died before Vatican II ended and did not promulgate a single document of the Council.)

La question et maintes fois soulevée à propos de la légitimité de ce que l'on appelle désormais les papes "conciliaires", c'est à dire les papes qui ont mis en œuvre les second concile du Vatican et son Nouvel Ordre – Paul VI (1963-1978), Jean-Paul I (1978), que l'on omet habituellement puisqu'il n'a virtuellement rien fait, étant mort un mois après son élection, Jean-Paul II (1978-2005), et Benoît XVI (2005-), (Certains incluent tout aussi bien Jean XXIII (1958-1963), bien qu'il soit mort avant la clôture de Vatican II, et qu'il n'ait promulgué aucun document du Concile).

What did Archbishop Lefebvre, who personally knew all of these popes, think about this question of legitimacy? The researchers have found a transcript of an address of February 24, 1977, in which the archbishop responded to questions by the seminarians at the SSPX seminary at Ecône:

Que pensait Mgr Lefebvre de cette question de légitimité, alors qu'il a connu personnellement tous ces Papes ? Les chercheurs ont retrouvé la transcription d'une adresse du 24 février 1977, où Mgr Lefebvre répondait aux questions des séminaristes de la FSSPX au séminaire d'Ecône.

Question. The ultimate question, then, is: was Pope Paul VI, or is he now, the successor of Peter? If the answer is in the negative (Paul VI was never pope or is no longer pope), our answer will be that of the periods of *sede vacante*; that would simplify the problem. Certain theologi-

ans affirm their reliance on the assertions of theologians of times past, approved by the Church, who have studied the problem of a pope who is heretical or schismatic or who has in practice abandoned his office of Supreme Pastor (*le problème du Pape hérétique, schismatique ou abandonnant pratiquement sa charge de Pasteur suprême*).

Question. La question suprême est donc : Le Pape Paul VI, est-il oui ou non l'actuel successeur de Pierre? Si la réponse est dans le sens négatif (Paul VI n'a jamais été pape ou n'est plus pape), notre réponse sera celle des périodes de *sede vacante* ; cela simplifierait le problème. Certains théologiens affirment leur confiance dans les assertions des théologiens des temps passés, approuvées par l'Eglise, lesquels ont étudié le problème d'un pape qui serait hérétique ou schismatique ou qui aurait en pratique abandonné sa charge de Pasteur Suprême (*le problème du Pape hérétique, schismatique ou abandonnant pratiquement sa charge de Pasteur suprême*).

Answer of Archbishop Lefebvre. It is not impossible that this hypothesis would one day be confirmed by the Church (*Il n'est pas impossible que cette hypothèse soit un jour confirmée par l'Eglise*). For there are some serious arguments for it... Now, in the environment of the liturgical reform, the doubts over the validity of the Sacraments become month by month more numerous. The new rites contain in themselves serious doubts (*Les rites nouveaux eux-mêmes portent en eux des doutes sérieux*). Souls are constantly in a situation of danger of death.

Réponse de l'Archevêque Mgr Lefebvre. Il n'est pas impossible que cette hypothèse puisse être un jour confirmée par l'Eglise (*Il n'est pas impossible que cette hypothèse soit un jour confirmée par l'Eglise*). Car il existe des arguments sérieux pour cette thèse... A présent, dans le contexte de la réforme liturgique, les doutes sur la validité des sacrements se multiplient mois après mois. Les nouveaux rites comptent en eux-mêmes de sérieux doutes (*Les rites nouveaux eux-mêmes portent en eux des doutes sérieux*). Des âmes sont constamment en situation de danger de mort.

Thus, the hypothesis of what is now known as sede-vacantism was an open question for the archbishop. He recognized that eminent theologians of the past (such as St. Robert Bellarmine, Doctor of the Church) had entertained the hypothesis. As he said, this is indeed a serious question that cannot be rejected out of hand. It is one that requires the most serious, open-minded study by qualified theological scholars who are fully conversant with the arguments as contained in the original Latin documents. We certainly don't need more uninformed prattle, particularly from lay talking heads who are neither scholars nor or competent in *all* the original documents and languages.

Ainsi, l'hypothèse de ce que l'on appelle maintenant le sédévacantisme, était une question ouverte pour l'Archevêque. Il reconnaissait que d'éminents théologiens du passé (tels St Robert Bellarmine, Docteur de l'Eglise) avaient soutenu cette hypothèse. Comme il le disait, c'est en fait une question sérieuse qui ne saurait être écartée d'un revers de main. Elle nécessite les plus sérieuses et ouvertes études de la part de théologiens experts qualifiés et reconnus, qui soient totalement versés avec les argumentations telles qu'elles figurent dans les documents latins originaux. Nous n'avons certainement pas besoin de plus de bavardages non informés de la part de laïcs qui ne sont ni experts ni compétents dans *tous* les documents et langages originaux.

**ANNEXE – Texte complet de Mgr Lefebvre lors de ses réponses aux séminaristes
d'Ecône le 24 février 1977**

Trente ans après cette conférence c'est bien l'hypothèse du début qui s'avère vraie.

MONSEIGNEUR MARCEL LEFEBVRE

REPONSES A DIVERSES QUESTIONS D'ACTUALITE

AUX ELEVES DU SEMINAIRE D'ECONE LE 24 FEVRIER 1977¹

1. QUELLE DOIT ETRE NOTRE ATTITUDE VIS-A-VIS DU PAPE PAUL VI ?

Cette attitude sera différente suivant la manière dont on définit le Pape Paul VI, car notre attitude envers le Pape, comme Pape et successeur de Pierre, ne peut changer.

La question est donc en définitive : **le Pape Paul VI a-t-il été ou est-il encore le successeur de Pierre ?** Si la réponse est **négative** : Paul VI n'a jamais été Pape ou il ne l'est plus, notre attitude sera celle des périodes «sede vacante», **cela simplifierait le problème**. Certains théologiens l'affirment s'appuyant sur les affirmations de théologiens du temps passé, agréés par l'Eglise, et qui ont étudié le problème du Pape hérétique, schismatique ou abandonnant pratiquement sa charge de Pasteur suprême.

Il n'est pas impossible que cette hypothèse soit un jour confirmée par l'Eglise. Car elle a pour elle des arguments sérieux. Nombreux en effet sont les actes de Paul VI qui, accomplis par un Evêque ou un théologien, il y a vingt ans, eussent été condamnés comme suspects d'hérésie, favorisant l'hérésie. Devant le fait que c'est celui qui siège sur le trône de Pierre qui accomplit ces actes, le monde encore catholique, ce qu'il en reste, stupéfait, interdit, préfère se taire plutôt que condamner, préfère assister à la destruction de l'Eglise, plutôt que de s'y opposer, en attendant des jours meilleurs.

Cependant il reste à savoir dans quelle mesure le Pape est **le vrai responsable** de ces actes favorisant l'hérésie. Certains répondent qu'il ne l'est **pas du tout**, qu'il est **drogué, prisonnier**, etc. C'est une réponse qui ne paraît **pas admissible**. **Le Pape apparaît en pleine possession de ses moyens, très conscient de son ferme désir de faire passer le Concile et les réformes qui en découlent.**

Les notes sont nos commentaires.

¹ A cette époque la lutte était terrible entre ceux qu'on commence à appeler "sédévacantiste" (qui a inventé ce mot ?) et les autres. Mgr Lefebvre choisit le camp des autres. Ce qui l'a obligé, nous l'avons suffisamment souligné, à des approches incohérentes.

Puisqu'il est sûr que Paul VI était libéral, nous faisons remarquer aussi qu'il était encore plus moderniste. Mgr ne parle pas de cet aspect moderniste car cet aspect l'aurait obligé à rappeler que les modernistes furent condamnés par saint Pie X.

Vingt ans après, il s'est avéré que les "sédévacantistes" n'avaient pas raison et avaient bloqué la situation en ramenant absolument tous les problèmes autour de l'autorité et des papes conciliaires.

L'approche des catholiques *semper idem*, s'appuyant sur l'enseignement de la très sainte Vierge Marie à La Salette, et méditant sur les mots "éclipse de l'Eglise", permet de mieux comprendre qu'une secte cabaliste-ésotérique-charismatique-maçonnique-mondialiste avait envahi les lieux de l'Eglise et avait obligé la sainte Eglise à s'éclipser, la conclusion étant que **la secte conciliaire ne pouvait être l'Eglise Catholique**. Cela malheureusement Mgr Lefebvre ne l'avait pas compris.

Trente ans après, l'explication des catholiques *semper idem* répond à toutes les incohérences des discours d'Ecône et donne la seule solution vraiment possible et en cela il faut grandement remercier la Très Sainte Vierge, Notre-Dame de La Salette.

Entre les deux hypothèses du Pape hérétique et donc n'étant plus Pape, et le Pape irresponsable incapable d'accomplir sa charge par la tyrannie exercée par son entourage, n'y a-t-il pas une réponse plus complexe, mais peut-être **plus réelle : celle de Paul VI, libéral, à un degré très profond**. Son libéralisme prenant ses racines dans Luther, Jean-Jacques Rousseau, Lamennais, puis dans des personnages qu'il a connus : Marc Sangnier, Fogazzaro, le «mauvais Maritain», Teilhard de Chardin, La Pira, etc.

Pétri de libéralisme qui est **l'incohérence intellectuelle, l'incohérence pratique**, comme le définit le Cardinal Billot, il incarne une théorie catholique ou catholicisante et **une pratique fondée sur les faux principes du libéralisme, du monde moderne, principes dont sont imbus les ennemis de l'Eglise : protestants, maçons, marxistes ; principes d'une philosophie hégélienne, subjectiviste, irréaliste, évolutive qui est à la base de la démocratie, des fausses libertés individuelles ; tout cela sous un mirage de progrès, de mutation, de dignité de la personne humaine, etc.**

Cette **incohérence** essentielle du libéral lui donne un double visage, une double personnalité, **une dualité constante qui provoque l'autodestruction**.

On peut dire qu'il n'y a pas de mal pire que celui d'avoir sur le Siège de Pierre un libéral convaincu. D'où la joie des ennemis de l'Eglise, ils la manifestent publiquement. D'où également le blocage des réactions des catholiques fidèles par le visage apparemment traditionnel du Pape.

C'est un second Lamennais, torturé, inquiet, capable de grand sentimentalisme et de réactions cruelles.

Il me semble que cette réponse correspond mieux à l'histoire du libéralisme et à celle de Paul VI lui-même. Elle explique mieux tout ce qu'il a fait et fait encore. Elle éclaire le Concile du Vatican et la période postconciliaire. Elle jette une sombre lumière sur le Vatican et les agents qui y opèrent, conformément à ce qu'ont fait les vrais libéraux pendant deux siècles.

Notre conclusion dans ce cas est la suivante : nous sommes avec Paul VI successeur de Pierre, remplissant son rôle ; nous refusons de suivre Paul VI successeur de Luther, Rousseau, Lamennais, etc.²

C'est le Magistère officiel et perpétuel de l'Eglise qui nous permet de voir quand Paul VI agit d'une manière ou d'une autre³. Nous estimons nuls tous les efforts, tous les actes, toutes les peines qui nous viennent de lui pour nous obliger à suivre Paul VI libéral et destructeur de notre foi, nous acceptons par contre tous les actes qui tendent à soutenir notre foi catholique, car dans l'Eglise par la volonté de son Fondateur et par la nature même de l'Eglise tout est ordonné à la Foi, gage de la vie éternelle : tous les pouvoirs, toutes les lois sont ordonnés à cette fin. Utiliser ces pouvoirs et ces lois pour **la ruine de la Foi et des institutions de l'Eglise** est un abus de pouvoir évident et une désobéissance ouverte à Notre Seigneur. Collaborer à cette ruine en se soumettant à un **commandement immoral** c'est contribuer à la désobéissance à Notre-Seigneur.

S'il apparaissait impossible, comme l'affirment les progressistes et ceux qui suivent Paul VI les yeux fermés, que le Pape Paul VI soit vraiment Pape et favorise en même temps l'hérésie et, par

² Rappelons que cette position n'est pas catholique. En effet, comment un Vicaire de Notre-Seigneur, le représentant visible de Notre-Seigneur peut-il être double ? C'est ce faux principe qui pollue la pensée du combat de la Vérité depuis les premiers jours de la résistance au concile et à ses réformes. Il est à rejeter absolument. Comment faire le tri ? Qui va dire tel passage est acceptable, tel autre non ? Nous avons vu comment, pour faussement résoudre cette question, la majorité traditionnelle avec quelques pseudos théologiens avait réussi à faire croire que le *magistère ordinaire et universel*, n'était pas le mode d'enseignement infaillible de l'Eglise, ni l'autorité enseignante, mais l'enseignement lui-même. La règle prochaine de la foi n'étant plus l'autorité dans l'ordre de l'enseignement mais l'enseignement en tant que tel, ce qui entraîne obligatoirement un libre examen, qu'on le veuille ou non, ainsi qu'un néo-gallicanisme.

Il est même nécessaire ici de nous souvenir tout simplement que la note de l'Eglise catholique concernant l'enseignement et les diverses publications a toujours été "**NIHIL obstat**".

³ Là encore nous voyons combien Mgr Lefebvre se fixe sur le *magistère* conçu uniquement comme enseignement en tant que tel et nous voyons combien cette conception devient de plus en plus grave puisque, le temps passant, la doctrine mal connue et mal enseignée, il devient très difficile d'y voir clair sur les nouveautés que l'on impose. De plus il faut beaucoup de courage pour les jeunes générations, pour étudier à fond les actes du magistère de l'Eglise, ce qui relève de l'impossible pour beaucoup. La vie normale pour un chrétien étant de suivre ses pasteurs, voyez actuellement comment ceux-ci sont formés, même dans la majorité traditionnelle puisque l'on découvre régulièrement des enseignements incohérents et faux !

conséquent, s'il apparaissait qu'il est contraire aux promesses faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'un Pape soit profondément libéral, **alors il faudrait se ranger à la première hypothèse**. Mais cela ne semble **pas évident**. C'est le Cardinal Daniélou qui dit, dans le dernier ouvrage paru à son sujet, que le Pape Paul VI est un libéral.

De toute manière nous devons prier beaucoup pour le Pape afin **qu'il garde fidèlement le dépôt de la Foi**⁴ qui lui est confié.

2. QUELLE DOIT ETRE NOTRE ATTITUDE VIS-A-VIS DE LA NOUVELLE MESSE ET PAR CE FAIT VIS-A-VIS DE TOUTE LA REFORME LITURGIQUE, Y COMPRIS LA REFORME DU BREVIAIRE, DU CALENDRIER LITURGIQUE, DU RITE DES DEFUNTS, ETC. ?

Là aussi notre attitude dépendra de la définition que nous donnons de cette réforme.

Si nous estimons cette liturgie réformée **hérétique et invalide**, soit **à cause des modifications intervenues dans la matière et la forme**, soit **à cause de l'intention du réformateur** inscrite dans le nouveau rite et **contraire à l'intention de l'Eglise catholique**, **il est évident qu'il nous est interdit de participer à ces rites réformés, nous participerions à une action sacrilège**.

Cette opinion s'appuie sur des raisons sérieuses⁵, mais pas absolument évidentes. C'est pourquoi il me semble imprudent d'affirmer que pèchent gravement tous ceux qui participent de quelque manière que ce soit à un rite réformé.

En dehors des personnes qui confèrent les sacrements selon ce nouveau rite, si l'on considère la réforme générale dans les textes publiés par Rome on est obligé de dire avec les Cardinaux Ottaviani et Bacci, que ces rites s'éloignent d'une manière vraiment inquiétante des textes définis à ce sujet au Concile de Trente. Le souci d'un œcuménisme exagéré a tellement rapproché cette réforme de la réforme protestante qu'il en résulte un grave danger de diminution de la Foi et même de perte de la Foi pour ceux qui utilisent ces rites d'une manière habituelle et constante, et cela même dans le cas de ceux qui s'efforcent de garder les apparences de la Tradition.

Ce jugement est porté sur les textes réformés officiels : *«faventes heresiam»*.

Ces textes finissent donc par avoir une influence sur l'intention de beaucoup de prêtres, surtout les jeunes, en **les éloignant de l'intention de faire ce que fait l'Eglise catholique**, d'où les risques **d'invalidité**.

Les textes nouveaux en effet ont **éliminé** les allusions au Sacrifice propitiatoire, augmenté l'atmosphère de repas, de Cène, au détriment du Sacrifice, **diminué l'adoration**, les signes de croix, les genuflexions.

Tout dans le nouveau rite tend à **remplacer le dogme catholique** concernant la Messe et défini par le Concile de Trente **par les notions protestantes**.

C'est ainsi que **l'intention** finira par porter **sur un rite protestantisé et non plus sur ce que fait l'Eglise de toujours et pour toujours**.

Il faut ajouter les mauvaises traductions, les adaptations, la créativité, etc., autant de causes d'invalidité possible, et en tous cas de **sacrilèges**.

La conclusion est évidente : c'est un devoir de s'abstenir habituellement, de n'accepter une assistance que dans des cas exceptionnels : mariage, enterrement, et que si l'on a la certitude morale que la Messe est valide et non sacrilège.

Et cela vaut pour toute la réforme liturgique.

Mieux vaut ne se rendre qu'une fois par mois à la véritable Messe, et même d'une manière plus espacée encore s'il le faut, plutôt que de participer à un rite qui a une saveur protestante, qui nous prive de l'adoration due à Notre-Seigneur et peut-être même de Sa présence.

Les parents doivent expliquer à leurs enfants pourquoi ils préfèrent prier à la maison plutôt que de se rendre à une cérémonie dangereuse pour leur Foi.

3. DE LA JURIDICTION POUR LES JEUNES PRETRES DE LA FRATERNITE.

Les lois naturelles et surnaturelles, c'est-à-dire le Décalogue et le Droit Canon, sont toutes ordonnées à la vie. C'est pourquoi le législateur a prévu que dans le danger de mort et surtout de mort sur-

⁴ Ces prières n'ont pas été exaucées. Parce qu'elles ne pouvaient pas l'être. Et pourquoi des prières aussi importantes pour **"garder fidèlement le dépôt de la Foi"**, ne pouvaient pas être exaucées, c'est simplement parce que ces "papes" ne le méritaient pas. Ils étaient du camp de l'adversaire et ils ont fait tout le travail de démolition exigé par l'adversaire.

⁵ Oui des raisons sérieuses. Tout le texte de ce 2. le démontre et prouve l'intention de détruire tout le passé, l'intention d'imposer une nouvelle religion protestante.

naturelle, ou même dans les cas urgents de moyens nécessaires à employer pour garder la vie surnaturelle, les pouvoirs sont accordés par le Droit à ceux qui ont la faculté radicale de les acquérir. (882 D. C.) (2261.2).

Or, dans l'ambiance de la réforme liturgique, les **doutes sur la validité des Sacrements** deviennent de mois en mois plus nombreux. **Les rites nouveaux eux-mêmes portent en eux des doutes sérieux**. Les âmes sont dans une situation de danger de mort continu.

Il est donc normal et même nécessaire que les prêtres utilisent ces pouvoirs exceptionnels pour venir au secours de ces âmes abandonnées et qui dépérissent.

L'interdit qu'ils auraient encouru, même s'il était valide, ne pourrait les dispenser de venir au secours des âmes qui les supplient de leur communiquer la grâce qui leur est nécessaire pour leur vie surnaturelle et qu'ils sont certains de recevoir par le ministère de ces jeunes prêtres, puisqu'ils utilisent **les rites millénaires que l'Eglise catholique a toujours employés pour transmettre la grâce**.

Ceci vaut pour les baptêmes, confessions, extrême-onction⁶.

Pour le mariage ce sont les futurs époux eux-mêmes qui reçoivent cette autorisation par le Droit et le prêtre qui n'est pas délégué officiellement doit cependant être témoin du Sacrement de mariage s'il est à proximité et qu'aucun autre prêtre ne puisse ou ne veuille s'y rendre (Canon 1098.)

Ce qui importe gravement c'est que dans chaque prieuré soient tenus avec exactitude les registres concernant la réception des Sacrements, afin qu'au retour d'une situation normale ces registres se placent dans les archives des diocèses, du moins une copie. (Ils doivent toujours être rédigés en double exemplaire, dont un doit être remis aux archives du district lorsqu'il est complet.)

4. COMMENT ENVISAGER LE RETOUR A UNE SITUATION NORMALE ?

Dès lors qu'il s'agit de **l'avenir**, nous savons qu'il appartient à Dieu et qu'il est donc difficile de faire des prévisions.

Pendant constatons d'abord que l'anomalie dans l'Eglise n'est **pas venue de nous**, mais bien de ceux qui se sont efforcés **d'imposer une orientation nouvelle à l'Eglise**⁷, orientation **contraire à la Tradition et même condamnée par le Magistère de l'Eglise**.

Si nous apparaissions être dans une situation anormale, c'est parce que ceux qui ont l'autorité aujourd'hui dans l'Eglise brûlent ce qu'ils adoraient autrefois et adorent ce qui était brûlé autrefois⁸.

Ce sont ceux qui se sont écartés de la voie normale et traditionnelle qui auront à **revenir à ce que l'Eglise a toujours enseigné et toujours accompli**.

Comment cela pourra-t-il se faire ? Humainement parlant il semble bien que seul le Pape, disons **un Pape**, pourra rétablir l'ordre détruit dans tous les domaines.

Mais il est préférable de laisser ces choses à la Providence divine.

Toutefois notre devoir est de tout faire pour garder le respect de la hiérarchie **dans la mesure où ses membres en font encore partie**, et de savoir faire la distinction entre l'institution divine à laquelle nous devons être très attachés et les erreurs que peuvent professer de **mauvais bergers**. Nous devons faire tout ce qui est possible pour les éclairer et les convertir par nos prières, notre exemple de douceur et de fermeté.

A mesure que nos prieurés se fondent, nous aurons ce souci de nous **insérer dans les diocèses** par notre véritable apostolat sacerdotal **soumis au successeur de Pierre, comme successeur de Pierre**, non comme successeur de Luther ou de Lamennais. Nous aurons du respect et même de **l'affection sacerdotale pour tous les prêtres**, nous efforçant de leur rendre la vraie notion du sacerdoce et du sacrifice, de les accueillir pour des retraites, de prêcher des missions dans les paroisses comme le bienheureux de Montfort, prêchant la Croix de Jésus et le vrai Sacrifice de la Messe.

⁶ Et aussi **ordinations et sacres**. Mgr n'a jamais utilisé les nouveaux rituels d'ordination et de sacres. Bien qu'il n'ait jamais étudié l'origine et la validité des nouveaux rituels des sacres, il savait qu'ils étaient douteux et ne les a jamais utilisés. Les travaux de RORE SANCTIFICA et les découvertes de l'invalidité intrinsèque de ces nouveaux rituels, quarante après sont la démonstration de l'intention contraire à celle de l'Eglise, que la secte conciliaire a imposé. De sorte que Mgr Lefebvre a sauvé sacramentellement le Sacerdoce que la secte conciliaire a éteint.

⁷ Non, imposer une nouvelle religion, ce qui n'est pas pareil. Nous avons là, même de la part de Mgr Lefebvre, une explication qui ne correspond pas à la théologie du Corps mystique, car l'Eglise ne peut prendre « une orientation nouvelle ».

⁸ Il est tellement plus clair de comprendre que l'Eglise a été éclipsée parce que *Rome a perdu la Foi*, et est devenu *le siège de l'Antéchrist*.

Ainsi par la grâce de la Vérité, de la Tradition, les préjugés à notre sujet s'évanouiront **du moins de la part des esprits encore bien disposés**, et notre future insertion officielle en sera grandement facilitée.

Évitons les anathèmes, les injures, les quolibets, évitons les polémiques stériles⁹, prions, sanctifions-nous, sanctifions les âmes qui viendront à nous toujours plus nombreuses, dans la mesure où elles trouvent en nous ce dont elles ont soif, **la grâce d'un vrai prêtre, d'un pasteur des âmes, zélé, fort dans sa Foi, patient, miséricordieux, assoiffé du salut des âmes et de la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.**

† Mgr LEFEBVRE

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

⁹ Nous ne pensons pas faire ici de polémiques stériles, mais de combattre pour mieux savoir où est la Vérité. Il nous semble que la très sainte Vierge Marie est un guide très sûr, car Elle est l'Épouse du Saint-Esprit, car Elle est notre Mère puisque nous sommes membres de l'Église de son divin Fils, car c'est Elle, nous ne le répéterons jamais assez, qui a vaincu toutes les hérésies.